NUMERO 661 PRIX : 10 F AOUT-SEPTEMBRE 1980

la Révolution prolétarienne

REVUE SYNDICALISTE RÉVOLUTIONNAIRE - FONDÉE PAR PIERRE MONATTE EN 1925

VIVE LA POLOGNE OUVRIÈRE !

Une grande lueur vient, encore une fois, de se lever à l'Est de l'Europe, sur le fond noir d'un monde où, un peu partout, règne la bêtise associée à la violence, ou bien l'auto-satisfaction bourgeoise et repue de M. Barre, Louis-Philippe de cette fin de siècle.

Le soulèvement, calme et puissant, des ouvriers polonais, nous a fait paraître moins lourd ce mauvais été où rôdaient en plus d'un lieu, la pauvreté, la misère, la famine et la guerre.

Avec la révolte des travailleurs polonais tout a changé ! Nous ne savons pas encore quand nous écrivons ces lignes, ce que sera l'issue de cette révolte et même s'il y aura ce qu'on peut appeler une issue. Quel que soit le grand espoir qu'on en ait, sur un arrière-plan d'inquiétude, on peut et on doit parler déjà de victoire pour la classe ouvrière polonaise et, bien plus largement, de victoire pour le mouvement ouvrier internationale. Pourquoi? Parce que dans leurs revendications comme dans les formes d'action adoptées par eux, nos camarades de Gdansk et des autres cités ouvrières de Pologne se retrouvent sur le terrain bien connu de la lutte de classe, celui-là même des ouvriers français, des ouvriers de partout. Leur soulèvement est une démonstration par les faits du véritable internationalisme prolétarien. C'est une preuve de la vitalité du syndicalisme, au moins dans l'esprit des travailleurs, avec des éclairs de syndicalisme révolutionnaire. On le croyait mort celui-là et voilà qu'il renaît de ses cendres à la première étincelle de lutte de classe. C'est qu'il est inhérent à l'action ouvrière, spontanée, puis organisée. C'est le seul adversaire, immédiatement reconnaissable, des bureaucrates cravatés, des hommes du pouvoir politique qu'agace jusqu'à l'exaspération cet autre pouvoir qui, soudain, se montre et démontre sa force en se croisant les bras. Ce n'est pas vrai seulement qu'en Pologne. Parmi les gouvernants, personne ne s'y trompe. Parmi les travailleurs du monde, personne ne devrait s'y tromper.

Aux portes des usines occupées par les grévistes polonais, on retrouvait cette atmosphère confiante, joyeuse et fraternelle qui était celle des usines françaises de juin 1936. Le comité inter-entreprises, bête noire des contre-révolutionnaires du Kremlin, a élaboré un programme de vingt-et-une revendications qui vaut, non pour une entreprise déterminée, mais pour toutes les entrepri-

DANS CE NUMERO :

ses d'Etat. On croirait, à le lire en certains de ses points, le programme d'un syndicalisme français rénové. Pour ne prendre qu'un exemple, dans les revendications purement économiques, on lit au point 9 : « échelle mobile des salaires ». Mais toute revendication économique générale prend inévitablement un aspect politique (voyez les marins-pêcheurs français). C'est d'entrée, au point n° 1, que le principal est dit. Le voici ce point n° 1 qui sonne comme un écho de ce qui a été dit et répété dans cette revue depuis qu'elle existe :

« Reconnaissance des syndicats libres indépendants du parti et des employeurs sur la base de la convention n° 87 de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) ratifiée par la Pologne. »

Tout est là. C'est ce qui est le plus difficilement négociable avec les hommes du parti dirigeant ; c'est ce qui tient le plus à cœur aux ouvriers révoltés, ce sur quoi ils disent eux-mêmes qu'ils ne transigeront pas. On assiste à ce phénomène inattendu et émouvant : alors que les dirigeants politiques se disposaient à payer la reprise du travail par des augmentations de salaire pourvu que soit abandonnée la revendication dite « politique » de l'indépendance des syndicats, les conducteurs de la grève renversent le problème : nous voulons bien transiger, disent-ils, sur les 2.000 zlotys d'augmentation des salaires, mais nous ne céderons rien sur l'organisation libre de syndicats indépendants. Ils font passer la liberté avant la revendication salariale. Les changements dans le personnel politique ne leur donnent aucune garantie et, à vrai dire, ne les intéressent pas. « Nous n'avons confiance qu'en nous-mêmes » déclare une ouvrière gréviste, et Walesa, une manière de Piaget polonais : « Je suis un syndicaliste. La politique ne m'intéresse pas ». Comment ne saluerions-nous pas ces professions de foi qui sont autant de retours aux sources du mouvement ouvrier autonome !

Contre cette conscience et cette fermeté, les dirigeants du parti et du gouvernement (ce sont les mêmes) louvoient : ils ont commencé classiquement à dénoncer les « meneurs, irresponsables, anarchistes et anti-socialistes ». Ils y reviennent maintenant. C'est un vocabulaire que nous connaissons bien. Il est employé en France aussi pour tenter de déconsidérer les « meneurs » non accrédités, pour les couper de la masse des grévistes, pour justifier la répression contre les conducteurs indépendants que la masse s'est donnée pour coordonner l'action. Ces injures ne se retrouvent pas seulement dans les discours des représentants du patronat (en France et ailleurs) mais aussi dans ceux de certains dirigeants syndicaux de la même école que M. Gierek.

Devant la fermeté des grévistes et du comité inter-entreprises qui les représente, les dirigeants du parti unique ont reculé : ils ont promis un replâtrage démocratique de la façade des pseudo-syndicats officiels. Mais ce n'est pas cela que veulent les combattants ouvriers : ils veulent **leurs** syndicats, encore une fois des syndicats indépendants, non pas anti-socialistes comme le prétendent les ministres de Varsovie. Mais ceux-ci ne se trompent pas en disant que l'indépendance des syndicats menace leur système ; c'est vrai dans toute la mesure où leur système n'est pas socialiste. C'est un grand réconfort pour nous, un sentiment de victoire intérieure, que de voir reconnaître l'indépendance du syndicalisme comme la condition de la défense du bien-être et de la liberté des travailleurs, comme la première condition aussi d'une évolution possible vers le socialisme tel que les travailleurs libres l'ont toujours compris.

Les « protecteurs » du Kremlin commencent à s'enrager. Quant au vice-premier ministre Jagielski, interlocuteur désigné du comité de grève, il en est à ce point : soit, dit-il aux grévistes de Gdansk, vous aurez vos syndicats, mais à condition qu'ils soient limités à la côte baltique ! et surtout... surtout qu'ils ne se relient pas à une organisation internationale !

Il ne faudrait pas, pour les hommes du pouvoir maintenant contesté, que les concessions qu'ils sont amenés à faire, sous la pression inébranlable des grévistes, apparaissent comme autant de victoires de l'action ouvrière autonome ; qu'elles soit mises à l'actif d'un syndicat libre, promoteur de profondes réformes sociales. Ils préféreraient encore que ce soit l'église catholique qui s'en prévale. On a eu pour cela les pourparlers nécessaires. Ce serait vraiment bien si la reprise du travail avait lieu après une messe à la porte des chantiers navals. Cela vaudrait mieux, aux yeux des gouvernants polonais, que d'avoir l'air de céder, si peu que ce soit, au soulèvement ouvrier spontané. Varsovie vaut bien une messe.

A lire ou à écouter les commentaires d'une grande partie de la presse française, on pressent que cette « solution » plairait aussi à nos propres gouvernants. Elle leur plairait mieux que l'exemple que serait la Pologne ouvrière si, par ses propres forces, elle arrachait des réformes réelles.

C'est justement par l'exemple qu'ils donnent, puisé dans la meilleure tradition ouvrière internationale, que nous saluons fraternellement les ouvriers des ports de la Baltique. Notre solidarité est entière et ne demande qu'à s'exprimer, avec la classe ouvrière polonaise qui recommence sa lutte pour le bien-être et la liberté.

*

C'est le moment qu'avaient choisi certains « intellectuels de gauche » français pour mettre en doute le rôle et l'efficacité du syndicalisme ouvrier. Leur pessimisme serait assez contagieux pour que le camarade Edmond Maire, secrétaire général de la CFDT, consacre deux longs articles du journal « Le Monde » à la réfutation de cette thèse du déclin du mouvement ouvrier comme facteur essentiel de transformation sociale. Il semble même, à le lire, qu'Edmond Maire ait été assez impressionné par ce courant froid qui doit, sans doute, traverser ses propres rangs.

Mieux que tous les articles et discours, les travailleurs polonais, ouvriers industriels à l'avant-garde, viennent de répondre par une magnifique démonstration de la force des moyens que, seuls, ils possèdent. La voie est retracée pour le mouvement ouvrier international. Les travailleurs sont

les meilleurs « experts » pour l'utilisation de ces moyens de défense sociale et — parce qu'il faut qu'un idéal soutienne leur effort — pour la longue marche vers la transformation sociale.

P.S. — Depuis que ces lignes sont écrites, les événements ont galopé en Pologne. Après atermoiements et bataille sur les mots, le représentant du gouvernement polonais a signé les accords de Gdansk donnant complète satisfaction, au moins formelle, aux vingt-et-une conditions fermement maintenues par les combattants ouvriers des chantiers de la Baltique. Leur victoire a fait tache d'huile en Pologne et, peut-être, au-delà de la Pologne.

La victoire ne sera vraiment acquise que lorsque les vrais syndicats « indépendants et autogérés » seront créés et fonctionneront librement. On doit s'attendre à ce que le pouvoir du parti unique s'active à la récupération et, peut-être, à la répression. La bureaucratie est traversée des grands remous, révélés encore par la « démission » de Gierek. Le protecteur de Moscou gronde déjà, de moins en moins sourdement. Est-il possible qu'il laisse aller les choses sans faire gronder ses chars de combat ?

Plus que jamais, vigilance, et solidarité réelle avec nos frères polonais dont la grande lutte n'a pas pris fin.

La réaction n'a pas tardé à montrer sa trogne : l'Eglise fait étalage de sa tutelle ; quant à M. Kania, le nouveau n° 1 du parti, il déclare que « les nouveaux syndicats » de vront être « un rouage de la démocratie socialiste » (entendez : du système établi). Un rouage ? Un rouage peut-il être indépendant ?

CHRONIQUE DE L'UNION DES SYNDICALISTES

Les vertus du libéralisme

On les admire maintenant dans tout leur éclat. M. Barre, champion attardé d'une doctrine qui ne correspond en rien à la situation d'aujourd'hui, a eu quatre ans pour démontrer les effets de l'application de son cours professoral. Dans le domaine des prix, hausse accélérée. Souvenons-nous : M. Barre et son adjudant-major M. Monory avaient promis qu'ils tiendraient l'indice au-dessous de 10 % ; il dépassera 14 % cette année. En matière d'emploi, c'est plus brillant encore : ces messieurs envisagent froidement deux millions de sans-emploi pour 1985 (s'ils sont encore là). Comment en serait-il autrement quand, chaque jour, une nouvelle « restructuration » rejette hors de l'activité industrielle de nouveaux chômeurs plus ou moins assistés ? Il n'est jamais question d'une restructuration qui viserait à diminuer le temps de travail et la peine des hommes. De quoi est-il question encore pour la pêche industrielle, entre les armateurs et les pêcheurs salariés : de réduire l'effectif des équipages. Que le pêcheur mis à quai se débrouille ! Il aura, pour un temps, une indemnité de chômage et, débarqué, il pourra faire du travail noir ! Pour M. Barre, l'intérêt national est là ! C'est dans cette stagnation générale que M. Barre au front têtu demande, à chaque citoyen, « un effort » ; il le répète en chacun de ses discours.

Qui doit faire l'effort ? Et en quoi consiste cet effort ? Pour le chômeur, rejeté hors de sa profession, la patience et la débrouillardise caractéristique des pays pauvres ? Et sans doute pour le travailleur encore occupé : travailler plus en gagnant moins ?

C'est ce que pense M. Barre. De son point de vue, il est sincère, cet homme. Il appelle ça l'effort national. Si le patronat va, tout va. Au besoin, on l'aidera un peu, non pour augmenter les salaires ou pour embaucher, mais, par exemple, pour exporter. Nous avons encore le souvenir très frais d'un M. Barre bombant le torse, proclamant la priorité du commerce extérieur, la nécessité d'exporter davantage. Tout pour l'exportation ! Quant au marché intérieur, les consommateurs feront « l'effort » d'attendre que M. Barre fasse lui-même l'effort de s'intéresser au marché intérieur. Rien ne le presse. Il refuse d'admettre que tout commence par la consommation de base, c'est-à-dire par le pouvoir d'achat des couches populaires, y compris les « nantis » comme les facteurs, les postiers, les cheminots et les instituteurs.

Il n'a pourtant pas lieu de se flatter des résultats qu'il obtient sur les marchés extérieurs : quelque cinquante milliards de déficit de la balance commerciale ! Comment le paiera-t-il sans compromettre la valeur du franc ? La stabilité du franc, c'est le seul argument que M. Barre peut opposer à ses détracteurs. D'ailleurs il est faux : pour la ménagère qui, pour le même panier de marchandises, doit donner beaucoup plus de francs, toujours davantage à chaque marché, il n'est pas vrai que le franc soit stable ; il s'amenuise sans cesse puisqu'il en faut davantage pour emporter le même panier. Il ne fait pas de doute pour elle que le franc se dévalue.

Non ! la politique dite « libérale » entreprise et poursuivie par le gouvernement est la seule qu'il ne fallait pas faire. On en constate aujourd'hui les décombres. C'est une politique de classe dont les travailleurs ressentent aujourd'hui tout le poids.

L'agression réactionnaire

A cette politique économique confondant l'intérêt du patronat et l'intérêt national dont on nous rebat les oreilles, s'adjoint nécessairement une politique, non plus seulement répressive, mais agressive contre les travailleurs des deux secteurs : le secteur dit protégé parce qu'un statut empêche qu'on foute à la porte ces « nantis » comme dit M. Barre, et l'autre secteur qu'on « restructure » à tour de bras, c'est-à-dire en enlevant de la production des bras et des cerveaux devenus, paraît-il, excédentaires. Il faut voir comme, dans toutes les instances, les représentants du patronat sont acharnés à abattre les obstacles au droit de licenciement. Ils disposent enfin d'un gou-

vernement « libéral » qui a relâché toutes les contraintes qui, à ce sujet, pesaient sur leur « liberté ».

Aux « nantis » du premier secteur (la fonction publique et nationalisée) M. Barre s'en prend avant même qu'ils aient fait mine de bouger. Ses ministres ne sont pas en reste. Un ministre dit « de la justice » fait entériner par un parlement de droite une réforme régressive du code pénal et du code de procédure pénale. Un ministricule de l'intérieur tente de hausser le ton au niveau de ses collègues dans le concert réactionnaire. Avant la rentrée, le ministre dit « de l'Education » bat le rappel devant des assemblées de giscardiens pour « libérer l'école ». L'offensive contre l'école populaire et contre les syndicats d'enseignants a toujours été la marque d'un pouvoir d'extrême-droite. Quant à Mme Saunier-Seité, ministre des Universités, elle est à la tête du peloton. Elle a droit à la médaille d'or dans cette course à la réaction sociale et culturelle. Un professeur d'université, M. Ellul, l'a gratifiée ironiquement d'une tête politique : sa volonté étant de détruire systématiquement ce qui avait été fait, après 1968, pour rénover l'université française, elle y a réussi. Après la grande peur de 1968, M. Edgar Faure, le plus subtil des politiciens, avait fait adopter par le parlement unanime une « loi d'orientation » qui faisait passer un air plus frais dans les vieux amphithéâtres. Il assiste aujourd'hui sans sourciller à la destruction de son œuvre.

L'université de Vincennes était le symbole de cette réforme qui se voulait profonde. Pensez donc ! des travailleurs salariés, des non-bacheliers, des immigrés même pouvaient s'y inscrire et faire leur profit de la haute culture française. Mme Saunier-Seité avait juré la perte de cette forteresse insolente. Elle n'a pas manqué son coup. D'abord, transfert de l'université de Vincennes à Saint-Denis. Démolition ultra-rapide des bâtiments même qui abritaient cette hérésie. Il faut qu'on oublie jusqu'à son existence. Ce n'est pas un transfert pur et simple. Des chaires seront perdues en route. C'est ainsi que Mme Maria Antonieta Macciochi, éminente intellectuelle italienne, professeur associé, vient d'apprendre, sans autre forme de procès, qu'il est mis fin à ses fonctions.

Toutes ces mauvaises actions gouvernementales font partie de cette réaction générale qu'on constate un peu partout dans l'Europe dite libérale et démocratique. Pour le moment c'est une vague montante. Par sa politique anti-ouvrière et anti-syndicale, Mme Thatcher est la digne émule de M. Barre qui ne laisse pas de tirer vanité de l'admiration que l'Europe entière aurait de sa politique. Qu'il ne se gonfle pas jusqu'à en éclater !

Vers une riposte ouvrière ?

Le congrès des Trade-Unions qui vient de se tenir n'a pas dû effrayer tellement Mme Thatcher, malgré les deux millions de chômeurs et les 20 % d'inflation qu'elle aligne. M. Barre aurait-il plus de raison de craindre un « automne chaud » ? Il continue gaillardement sa politique fondée essentiellement sur la prospérité du gros patronat et, en conséquence, sur la sujétion accrue de la classe ouvrière. Celle-ci va-t-elle réagir ? Les syndicats, tels qu'ils sont en France, sont une arme ébréchée et mal orientée. Cela est dû principalement au fait que la centrale la plus influente applique rigoureusement le principe du rôle dirigeant du parti et transforme ainsi l'action en agitations. La CFDT goûte les fruits amers d'une unité d'action qui l'entraîne où elle ne veut pas aller. Edmond Maire proclame la fin de ses illusions sur l'unité d'action à l'échelle confédérale. Il crie maintenant des vérités premières sur la CGT, instrument privilégié du PCF.

Les travailleurs français, comme ceux de Pologne, auraient grand besoin de syndicats vraiment « indépendants et autogérés ». A défaut, il est possible qu'ils se dressent quand même, à l'exemple justement de leurs camarades polonais, contre la réaction montante ; qu'ils lui oppose, sur tous les points où elle les attaque, le simple mot d'ordre syndicaliste : *bien-être et liberté.*

R. GUILLORE.

ERRATA

Le numéro précédent (n° 660 de juin-juillet) présentait quelques « coquilles » dont certaines doivent être signalées :

1) dans l'édito, au lieu de lire « *si chaque ouvrier ne travaille plus que 45 heures par semaine...* » il faut évidemment lire « *si chaque ouvrier ne travaille plus que 35 heures par semaine* ». Sans quoi, on ne comprend rien à l'essai de démonstration ;

2) partout où est cité *le Dictionnaire du mouvement ouvrier publié sous la direction de Jean Maitron,* il faut lire « Dictionnaire *biographique* » et non « bibliographique ».

Remarque sur le tableau « D'où vient l'argent ? (p. 5).

On lisait parmi les dépenses : Périodiques ... 593,40 ce qui n'avait pas beaucoup de signification. Il faut comprendre : PTT, affranchissement périodiques ... 593,40. Il s'agit d'un nouveau mode d'affranchissement.

LA REVOLUTION PROLETARIENNE

21, rue Jean-Robert, 75018 PARIS

Tél. : 607-02-06

C.C.P. 734-99 W Paris

Abonnements (y compris Marché Commun) :
6 mois, 50 F — 1 an, 100 F

Autres pays : 6 mois, 60 F — 1 an, 120 F

Permanences :

les lundis de 15 à 17 heures
les mercredis et jeudis de 17 à 19 heures
le 1er samedi de chaque mois à partir de 15 h
(réunion mensuelle de l'*Union des Syndicalistes*)

UN CONGRÈS DÉCEVANT

A quoi devrait servir le congrès statutaire d'une organisation syndicale démocratique ?

Tout d'abord à examiner l'activité passée de l'équipe dirigeante, à rechercher ensuite les moyens d'action susceptibles d'apporter un peu plus de satisfactions aux aspirations des Travailleurs dans l'avenir et enfin à assurer l'élection de l'équipe qui prendra en mains la direction de l'organisation jusqu'au prochain congrès.

Je ne pense pas que ces conditions idéales soient largement appliquées partout, mais ce dont je suis absolument certain, c'est que le congrès confédéral FO ne répond à aucun de ces critères.

Depuis sa création en 1948, la Confédération est orientée vers la pérennité de l'équipe dirigeante, abritée derrière des statuts « de tout repos ». Le congrès ne dispose d'aucune prérogative en matière de désignation de l'équipe dirigeante et, par suite, ne la contrôle pas. Le bureau confédéral, la commission de contrôle, la commission des conflits et la commission exécutive sont en effet désignés par le Comité Confédéral National (CCN).

Et le CCN est composé des représentants des Unions Départementales et des Fédérations Nationales à raison d'un délégué par organisation. C'est en sorte le « sénat confédéral ».

Au congrès constitutif de 1948, un certain nombre de camarades avaient établi un projet de statuts confiant au congrès la tâche de désigner, à la proportionnelle des diverses tendances exprimées, la commission exécutive confédérale qui aurait choisi le bureau confédéral. Ce projet, défendu par LELIEVRE n'avait qu'un but comme il le déclarait : « faire du congrès un organisme souverain ». Mais ce premier congrès, organisé sur des bases confuses (pas de vérification possible de la représentativité réelle des organisations participantes) par le bureau confédéral provisoire, repoussa très largement cette prétention démocratique. Et ironie, le congrès, par une majorité voisine (12.380 pour — 3.682 contre) adopta une demande d'affiliation à la FSM communiste, malgré une imploration pathétique de Jean MATHE, des PTT au secrétaire général Léon JOUHAUX.

Quelques syndicats avaient repris cette proposition de modifications des articles 7 et 8 des statuts au congrès de 1974. Sans recueillir plus de 9,5 % des suffrages, les trotskistes combattant même cette proposition.

Malgré l'importance de l'actualité où les problèmes concernant directement le mouvement syndical foisonnent, il n'y a pas eu de véritable débat au congrès confédéral qui vient de se tenir en juin dernier à BORDEAUX.

Comment pourrait s'engager d'ailleurs un débat ?

Le rapport écrit du Bureau Confédéral comporte 310 pages.

Le secrétaire général André BERGERON, l'a commenté à la tribune pendant une heure et demie environ.

Chaque intervenant disposait de sept minutes.

Sans commentaires.

On pouvait supposer avec la presse, qu'une discussion s'amorcerait autour de la Convention Médicale qui venait d'être signée par Maurice DERLIN, président de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Salariés mais également membre du Bureau Confédéral.

Interpellé par plusieurs intervenants, DERLIN a laissé le soin à BERGERON d'escamoter cette question comme l'ensemble des problèmes essentiels que pose la gestion de la Sécurité Sociale en général.

Et pourtant...

La résolution du congrès confédéral de TOULOUSE, en 1974 annonçait : « Pour l'avenir, de délicats problèmes de financement sont maintenant » posés ». Sont-ils résolus ?

En 1977, la résolution du congrès de VICHY mentionnait :

« En fait se trouve posé dès maintenant le problème du financement de l'ensemble de la protection sociale ».

« Des moyens nouveaux de financement devront être trouvés. Ils devront être soigneusement étudiés afin d'empêcher une main mise étatique que nous entendons combattre. »

Où en sont les études soigneuses ?

Le congrès de BORDEAUX, en 1980 proclame sa solution :

« Le principe fondamental qui doit inspirer les gestionnaires de l'assurance-maladie doit donc être la recherche permanente de la meilleure utilisation des ressources, qui sont pour leur quasi-totalité, les cotisations des salariés ».

Avoir peur des réformes et s'affirmer réformiste c'est s'affirmer pour ne rien dire. Pas très sérieux tout cela.

Il n'y avait qu'une résolution générale et le congrès a quasiment prébiscité BERGERON qui n'en demandait sans doute pas tant. Un compromis existait probablement avec les minoritaires anarcho-trotskistes de la tendance HEBERT-LAMBERT. Alexandre HEBERT, pourtant très friand des effets de tribune n'est même pas intervenu devant le congrès.

« Pourquoi nous avons fait l'accord avec le bureau confédéral ? », c'est le titre de l'article du camarade Marc PREVOTEL paru dans le n° du 3 juillet du « Monde Libertaire ».

« Le choix qui l'a emporté sur le terrain se veut fondé sur une critique serrée des événements de ces dernières années et des perspectives à moyen terme. »

Et PREVOTEL évoque « les positions ultra-réactionnaires d'anti-nucléaires fanatiques et autres idéologues écologistes ».

« En agissant ainsi, nous sommes au contraire convaincus d'avoir accompli, dans la mesure de nos moyens, du bon boulot non seulement dans l'intérêt du mouvement ouvrier, mais aussi pour le développement de l'anarcho-syndicalisme. Mais ce développement ne dépend pas que de nous. »

Heureusement que plus avant dans son article l'ami PREVOTEL avait écrit : « il importe donc que les anarcho-syndicalistes restent lucides » car, nous aussi, on allait le dire.

(26 août 80)

Jacques HERVE.

LETTRE D'AMÉRIQUE

Aux Etats-Unis le citoyen n'est pas sans défense devant les agissements de la police comme dans tant d'autres pays. La presse, et un certain nombre d'organisations, réagissent vigoureusement et publiquement à l'arbitraire et aux abus de pouvoir. La police, si elle se laisse aller à bousculer les droits du simple citoyen, n'est pas aussi assurée qu'en France du soutien inconditionnel du gouvernement et des tribunaux qui étoufferont l'affaire. Pourtant des incidents inquiétants, découlant de la présence dans le corps social de cet organisme musclé et hiérarchisé qu'est la police, se produisent fréquemment.

Il y a quelque temps, à Buffalo, plusieurs policiers en goguette ont battu à mort un jeune homme dont le seul « crime » avait été de doubler à plusieurs reprises leur voiture à la sortie d'un bar. A Philadelphie, un prêtre catholique, ancien aumônier d'un hôpital psychiatrique, a été incarcéré pendant six mois faussement suspecté d'avoir commis des vols à main armée. La police, sur la foi d'une vague ressemblance avec le suspect, le maintint en prison en dépit des alibis irréfutables qu'il avait fournis et des messages du vrai coupable qui parvenaient à la police. Le prêtre ne fut relâché que le jour où le véritable auteur des vols se livra à la police et passa des aveux. La police avait un vieux compte à régler avec le prêtre qui était souvent intervenu pour faire libérer de pauvres gens, blancs ou noirs, injustement arrêtés et incarcérés. Elle abusa sans scrupule de son autorité et des moyens de coercition dont elle disposait pour tenter de se débarrasser d'un gêneur. A Mobile, dans l'Alabama, une demi-douzaine de policiers avaient pris l'habitude de terroriser les noirs en organisant des enlèvements, mis en scène comme s'ils allaient mener à des lynchages. A Chicago, la police est accusée d'avoir arrêté des milliers de jeunes femmes à l'occasion d'incidents mineurs de la circulation. Conduites au poste de police elles étaient dévêtues, passées à la visite pendant que des policiers observaient le viol de leur intimité au moyen de caméras de télévision branchées sur un circuit intérieur.

C'est dire que, même dans un pays démocratique comme les Etats-Unis, la police fait appel et donne des pouvoirs excessifs, à des individus souvent plus dangereux et plus tarés que les délinquants qu'ils sont supposés pourchasser. D'ailleurs, en réalité, les policiers ne consacrent guère plus de 3 à 10 % de leur temps à s'occuper de crimes et de délits comportant un élément de violence tels que vols et meurtres. Leur tâche principale consiste à dresser des procès verbaux à la suite d'accidents de la circulation, à intervenir en cas d'embouteillage, à rechercher des enfants perdus, à ramener le calme lorsqu'éclatent des querelles de famille, à surveiller les trafiquants de drogue, qui sont souvent des collègues ou d'anciens collègues, et à briser les manifestations populaires. La plupart des arrestations opérées par les policiers concernent des délits sans victime, impliquant des ivrognes, des drogués, des vagabonds et des prostituées.

On sait ce dont les policiers sont capables en régime fasciste lorsqu'ils reçoivent l'ordre du gouvernement de se déchaîner contre opposants et non conformistes. On le sait, ou plutôt on devrait le savoir, car on l'a vu en France même à bien des reprises. Mais on ne se rend pas toujours compte que la terreur policière règne aujourd'hui même dans plusieurs pays du monde et peut être même dans notre propre pays si l'on se trouve du côté des objecteurs de conscience ou des militants anti-nucléaires.

En Amérique latine, par exemple, c'est par milliers que des opposants ou de simples critiques du gouvernement ont disparu au cours des cinq dernières années selon des rapports publiés par la Ligue Américaine des Droits de l'Homme et Amnesty International. Il semble bien que de telles « disparitions » se produisent dans la plupart des pays d'Amérique du Sud, mais nulle part avec plus de fréquence, d'arbitraire et de sadisme qu'au Chili et en Argentine. Depuis le coup d'Etat qui porta le général Videla au pouvoir en mars 1976, plus de 15.000 personnes auaraient mystérieusement disparu. Deux militants, dont un syndicaliste, qui furent enlevés par la police en 1977 ont réussi récemment à s'évader et ont pu apporter leur témoignage sur les méthodes employées en Argentine. La plupart des victimes sont saisies par des agents des forces de sécurité en civil qui se présentent, sans mandat d'arrêt, à leur domicile ou sur leur lieu de travail. Aussitôt après leur arrestation elles sont soumises systématiquement à la torture, pendant plusieurs heures, jour après jour. Les tortionnaires sud-américains font preuve de la même cruelle imagination que leurs prédécesseurs nazis et que les adeptes de la « gégène » pendant la guerre d'Algérie. Ils travaillent comme leurs anciens sous le contrôle du gouvernement et des officiers supérieurs de toutes armes et de toutes les polices qui supervisent, parfois personnellement, les séances de tortures et ne dédaignent pas, à l'occasion, de mettre la main à la pâte.

Lorsque les forces de sécurité ont reçu l'ordre du gouvernement d'enlever quelques « suspects » elles les soumettent à la torture pour les « assouplir » puis elles s'emploient à dépouiller leurs victimes de tous leurs biens. Les policiers leur font signer des procurations qui permettent aux agents des forces de sécurité de s'approprier maisons, voitures, comptes en banque, mobilier et objets de valeur des « disparus ». Le partage du butin donne lieu, paraît-il, à d'âpres conflits entre les diverses branches de l'armée et de la police, ainsi qu'entre les divers échelons de la hiérarchie. Mais le pillage systématique des biens des détenus explique le zèle des agents de la sécurité qui se montrent particulièrement cruels envers les plus riches d'entre eux qui constituent des proies de choix pour ces cupides rapaces. Habituellement les gens qui ont été ainsi enlevés disparaissent définitivement dans des conditions particulièrement atroces. Après un séjour de quelques mois dans les camps de concentration, où ils sont soumis à toutes sortes de brimades, on annonce soudain à un groupe de prisonniers qu'ils vont être transférés dans une prison « légale » ou un centre de rééducation. On leur explique qu'ils vont entreprendre un long et pénible voyage en camion vers le lieu de leur détention définitive. Afin, leur dit-on, de

les aider à supporter cette épreuve on leur administre un puissant tranquillisant. En réalité ce qui se passe c'est que les camions les conduisent à un aéroport clandestin où ils sont chargés à bord d'un avion d'où ils seront précipités, inconscients mais vivants, dans la mer.

Il ne s'agit pas là de racontars ou des fantasmes délirants de rescapés en mal de publicité mais bien de faits avérés, corroborés par plusieurs témoignages concordants. En mai de cette année 1980 même la commission des Droits de l'Homme des Nations Unies a entendu une déclaration du représentant de Amnesty International sur le problème des disparitions. Il a indiqué que cette façon de se débarrasser des critiques et des opposants s'est répandue dans plusieurs régions du globe au cours des dernières années. Les gouvernements se sont rendu compte que c'était là un moyen commode de réduire au silence et à l'impuissance toute contestation. Il suffit de disposer d'une poignée d'hommes de main pour effectuer les enlèvements et d'un réseau clandestin qui interrogera, torturera et finalement fera disparaître ces victimes sans laisser de traces. L'enquête se poursuit mais aussi, il faut le craindre, la pratique des enlèvements qui frappent tout ce qui se permet de parler et parfois, on le croirait, tout ce qui se permet de penser.

Pierre AUBERY.

LA RÉPUBLIQUE DES ESCARTONS (suite)

G. Meysonnier termine ici son étude sur la résistance organisée de la Haute-Provence contre le coup d'Etat du second Bonaparte (2 déc. 1951).

A l'annonce du coup d'Etat du 2 décembre 1851, les républicains se rassemblent au son du tocsin, ils désarment les gendarmes et mettent le sous-préfet en résidence surveillée ; puis ils se dirigeant vers le chef-lieu du département pour prendre les mêmes dispositions à l'égard du préfet. Dans les Alpes de Haute-Provence, apprenant qu'un régiment aux ordres du Prince-Président vient à eux, ils décident d'aller à sa rencontre. L'affrontement se produit aux Mées ; les républicains restent maîtres du terrain, ils font même des prisonniers : un capitaine, un lieutenant, 27 hommes de troupe qu'ils relâchèrent en fin de journée. Les militaires battent en retraite, ils font retraite jusqu'à Vinon, à 30 km de là. Plus tard, huit régiments seront mis en route pour réduire les rebelles du département ; un de ces régiments venant de Metz à marches forcées. Les républicains tiendront la montagne pendant plus d'un mois. Quelques-uns trouveront asile en Piémont par la vallée de l'Ubaye et le col de Larche à 1.997 m d'altitude. Aujourd'hui, cette vallée est parcourue par la route nationale n° 100 de Montpellier à Coni, construite en 1883. La première charrette ayant roulé à Barcelonnette en 1845, on peut supposer qu'en 1852 le passage du col devait se faire par un chemin muletier ou une draille (draille : passage accessible aux moutons), et en janvier on pouvait bien avoir de la neige jusqu'à la poitrine, mais il fallait continuer ou périr.

On s'est battu aussi dans la Drôme à Crest ; dans le Var à Aups ; dans le Vaucluse à Cavaillon. Les républicains capturés ont été jugés par un tribunal d'exception, un genre de Cour de sûreté de l'Etat, appelé Commission mixte (un général, un préfet, un magistrat). C'est de ce tribunal que parle Victor Hugo :

> « *Ils sont assis dans l'ombre et disent* »
> « *Nous jugeons.* »

C'est par les archives de ce tribunal siégeant à Aix-en-Provence qu'on sait à peu près ce qui s'est passé. Le département des Alpes de Haute-Provence comptait 45.000 hommes de plus de 21 ans (d'après les listes électorales). 25.000 ont pris les armes (la totalité des hommes valides dans certaines localités). 1.000 ont été déportés (on disait transportés) en Algérie ou en Guyane. Ailhaud, garde général des Eaux et Forêts, le chef des républicains est mort à Cayenne. Dans certaines communes on n'a pas cueilli les olives à la Noël et on n'a pas fait les labours de printemps faute de main-d'œuvre.

Pourtant les républicains étaient bien organisés, de nombreuses localités avaient un Cercle républicain (on disait une chambrette). Les journaux étant encore rares, je suppose qu'on avait un abonnement collectif et qu'on se réunissait pour discuter des événements. Il y avait encore une chambrette dans mon village natal un peu avant 1914. C'était un bistro comme un autre, avec en bonne place un buste de la République et au-dessous un grand tableau calligraphié : « Statuts de l'Association ». Pendant la première moitié du XIXe siècle, les chambrettes étaient dans la clandestinité. On reprochait au sous-préfet de Forcalquier d'avoir fait fermer 13 chambrettes dans un seul canton. Peu de temps après le coup d'Etat, le décret du 18-2-1852 prévoyait de 5 à 10 ans de déportation pour les membres des sociétés secrètes.

Voici quelques informations recueillies de ci de là. Je crois qu'il faut rendre hommage aux montagnards des hautes vallées. Ils n'ont pas subi les événements ; au contraire, ils ont agi sur le cours de l'histoire. Ils étaient aux prises avec une nature hostile. Non seulement ils ont réussi à survivre, mais encore ils ont établi un genre de société qui était en avance de plusieurs siècles et ils ont influencé les populations fort loin de chez eux.

Je souhaite qu'un historien fasse quelques recherches sur ce sujet, sur le fonctionnement des institutions, sur le fonctionnement de la justice, sur le taux de criminalité et sur l'audience de ce régime social dans la région. Je me demande même autre chose : les colporteurs avaient une certaine fonction sociale, ils assuraient la diffusion des brochures contestataires imprimées à Genève. Les montagnards des hautes vallées, qui circulaient beaucoup ont peut être participé à la propagande.

G. MEYSSONNIER.

MUNICH (suite et — pour le moment — fin)

J'ai résolu de peser la vie des autres comme un avare pèse l'or.

Alain (25 décembre 1935).

Après avoir considéré l'histoire des années passées à l'égard de la guerre et de la paix, me voici arrivé au moment présent, souhaitant que souffle en 1980 cet esprit de Munich qui en 1938 souffla sur la France, notamment parmi les syndicalistes.

Ce moment est celui d'une aggravation de la lutte entre le camp de l'impérialisme et le camp du socialisme, pour parler comme à Moscou, c'est-à-dire entre l'impérialisme américain et l'impérialisme révolutionnaire né dans la Russie de 1917, comme il en était né un jadis dans la France de la première république.

C'est depuis la fin de la seconde guerre mondiale que s'affrontent ainsi les deux grands complexes militaro-industriels, comme on dit aujourd'hui, ou, selon l'expression de Giono, « les deux titans du monde, s'épiant comme des apaches, le doigt sur la détente ». L'affaire d'Afghanistan empêche ce qu'on a appelé la détente, en un autre sens de ce mot, de faire oublier cette détente sur laquelle on a le doigt, à l'Ouest comme à l'Est.

Cette affaire est survenue alors qu'aux Etats-Unis, pour la première fois depuis leur victoire dans la seconde guerre mondiale, un coup de barre était donné à la politique extérieure. Porté au pouvoir par un grand espoir de son peuple, un homme, de bonne volonté a succédé à un coquin et la démocratie l'a emporté sur l'impérialisme. Sans que les intérêts impérialistes aient disparu, la politique d'hégémonie jusque là suivie a été expressément désavouée par Carter lui-même et, à l'ONU, par son représentant, le pasteur noir Young, compagnon du pasteur King dans la lutte non violente des Noirs pour leurs droits. En dépit des fruits désastreux de cette politique, le tant célébré Kissinger n'a pas tardé à demander qu'on y revienne, et le tant vilipendé Carter a fait l'expérience des difficultés que rencontrera toujours, dans la conduite d'un Etat, une volonté de justice et de paix.

Au Proche-Orient, où il a donné son appui persévérant à Sadate, les obstacles se sont multipliés sur la voie ouverte par celui-ci vers une paix générale entre Israël et les Arabes. On comprend qu'une autre voie ait été envisagée par Giscard, et que les Neuf de l'Europe occidentale aient souligné qu'il n'y aurait pas de paix si l'on ne reconnaissait pas au peuple palestinien le droit à l'autodétermination (comme de Gaulle l'avait reconnu au peuple algérien) et si l'OLP n'était pas admise à des négociations. Le souci du pétrole n'est pas étranger à cette attitude. Ce n'est pas une raison pour la blâmer. Mais Begin y a aussitôt dénoncé « une capitulation semblable à celle de Munich en 1938 », de même que Claude Bourdet, au nom de l'autre camp, avait évoqué Munich, voilà trois ans, au lendemain du voyage de Sadate à Jérusalem. L'esprit de Camp-David, c'était l'esprit de Munich, mais il y a dans le conflit du Proche Orient des antimunichois de part et d'autre. La paix n'est souhaitée ni par eux, ni par les pêcheurs en eau trouble de Moscou, et le munichois Sadate a eu en face de lui l'antimunichois Begin.

En Iran, les otages ont payé pour la politique menée par leur gouvernement dans ce pays depuis plus d'un quart de siècle. Leur détention a donné à Alfred Grosser l'occasion de dénoncer, à son tour, dans *le Monde*, ce qu'il appelle l' « abdication européenne » devant ce défi à l'Occident, et d'évoquer la « capitulation » de Munich. Au même moment, en Israël, le général Dayan déclarait qu'à son avis « dans certaines situations la seule solution est l'action militaire ». Quant à un ancien chef du gouvernement français, Edgar Faure, il n'y est pas allé par quatre chemins, traitant Carter de « crétin » et proclamant devant les journalistes que « l'Amérique aurait dû déclarer la guerre ». Nul souci, chez les partisans de la manière forte, de la vie des otages. C'est du moins avec ce souci que Carter, lui, sans autre but que leur libération et après avoir longtemps essayé de l'obtenir en négociant, prit le risque d'une opération de commando. Ce fut un échec de la manière forte. Il doit regretter de n'avoir pas écouté la mise en garde de Cyrus Vance.

L'affaire d'Afghanistan a été pour lui une troisième épreuve. L'intervention militaire de l'Union Soviétique à Kaboul, avec l'assassinat d'Amin, et celle des Etats-Unis, naguère, au Vietnam, avec l'assassinat de Diem, se ressemblent comme deux gouttes de sang. Et n'y a-t-il pas treize ans que dure, en Palestine, l'occupation militaire des territoires sur lesquels Israël a étendu sa domination par son attaque de 1967 ? Sans doute n'y a-t-il pas de commune mesure entre la situation d'un petit Etat menacé dans son existence et celle de l'Union Soviétique dans l'affaire d'Afghanistan, ou des Etats-Unis dans l'affaire du Vietnam. Ce petit Etat que des étrangers fondèrent en Palestine n'a-t-il pas toutefois le soutien de la nation la plus puissante du monde, sur la politique de laquelle le lobby juif pèse d'un poids constant ? Et n'y a-t-il pas quelques raisons de dire que le gouvernement de l'Etat ainsi constitué en terre d'Islam par les colons juifs, redoutablement armé et toujours prêt à frapper, y a joué jusqu'ici, pour le compte de l'impérialisme américain, un rôle semblable à celui que le gouvernement du chah jouait hier en Iran, ou à celui que joue aujourd'hui en Afghanistan, pour le compte de l'impérialisme du Kremlin, le gouvernement de Kaboul ? On est assez porté dans le tiers-monde, et plus particulièrement par les Arabes, à voir les choses de cette façon.

C'est à la fois en Palestine et en Afghanistan qu'il faut dire non, comme faisait Louzon, au « droit de conquête ». Et ce qu'on peut aujourd'hui réclamer, c'est que le problème afghan et le problème palestinien soient résolus ensemble par une négociation générale. Espérons que sera saisie cette chance de contrecarrer l'action des héritiers de Lénine dans les pays musulmans et d'y inspirer quelque confiance dans la volonté de justice des Occidentaux.

A Paris et à Bonn on déplore que la détente ait

été compromise par cette affaire afghane. Mais « se soucier de maintenir la détente », c'est là, écrivait Alfred Grosser (encore lui) dans *le Monde*, « reprendre la plus dangereuse des attitudes munichoises : en donnant à l'URSS l'impression qu'on acceptera toujours, on la pousse à l'erreur de calcul, car il y aura un moment où l'on ne pourra plus accepter, et si l'adversaire s'est trompé sur ce moment, la guerre devient inévitable ; ainsi Hitler a cru que la France et la Grande-Bretagne céderaient encore sur la Pologne ».

La même idée a été exprimée, au même moment, dans la RP, par Santeuil. Il paraît difficile d'admettre qu'Hitler, en attaquant la Pologne en 1939, ait sous-estimé le risque d'une guerre générale à laquelle il s'était toujours attendu. « J'ai 50 ans, disait-il alors, c'est maintenant ou jamais. » On ne me fera pas croire qu'en 1938, quand il avait 49 ans, on aurait pu le faire reculer. Les antimunichois devraient avoir la franchise de dire : il fallait faire la guerre à Hitler en 1938.

Pour ce qui est des révolutionnaires de Moscou (car ce sont des révolutionnaires, et les seuls capables de faire une révolution sociale, mais telle que nous n'en voulons pas), leur doctrine même les conduit à penser que le capitalisme ne se laissera pas vaincre sans livrer tôt ou tard un combat à mort. Leur voie est la subversion, et ils s'efforceront autant qu'ils le pourront d'esquiver un tel combat. Faut-il que l'Occident prenne les devants ?

Giscard est allé à Varsovie pour y rencontrer Brejnev. Pour ma part, je l'approuve d'y être allé, comme j'approuvais en 1938 Chamberlain d'être allé à Munich, en y entraînant Daladier. Et j'approuve Schmidt d'être allé à Moscou.

Un ancien ministre français des affaires étrangères, Michel Jobert, a écrit dans sa lettre mensuelle de juin :

« Munich, c'était hier. Aujourd'hui, c'est Helsinki, Varsovie. Le même aveuglement. Cette coupable illusion que la lâcheté fait gagner du temps et que celui-ci va s'éclaircir par miracle. »

S'agissant d'Helsinki, il est grave de faire si bon marché de la portée qu'a eue la conclusion des accords de 1975. Ils ont fourni un argument, une arme, à ceux qui luttent à l'intérieur des pays où les droits de l'homme sont bafoués : en Russie, en Pologne, en Tchécoslovaquie, et aussi dans cette Chine dont les démocraties occidentales cherchent à se faire une alliée, comme elles avaient cherché à s'en faire une de l'Union Soviétique lorsque fut signé le pacte Laval-Staline (et l'on ferait bien de se rappeler aujourd'hui ce qu'il en advint). Cela ne devrait-il pas entrer en ligne de compte dans les calculs des hommes d'Etat, mais aussi dans les réflexions des syndicalistes ? Autre chose est à considérer que les seuls rapports de force.

Et il ne faut être ni lâche, ni aveugle ; mais on doit savoir ce qu'on veut. Au temps de la guerre du Vietnam, un slogan des étudiants maoïstes, à Paris était celui-ci : « Nous ne voulons pas la paix ; nous voulons la victoire ». Ils l'ont eue ; on sait ce qu'elle est ; on pouvait le prévoir. Les étudiants américains, dont la révolte a contribué à mettre fin à cette guerre-là, voulaient la paix, eux. Au sein des peuples dont on prétend à qui mieux mieux servir la cause, un très grand nombre d'hommes et de femmes ne se soucient ni d'une victoire sur l'impérialisme américain, ni d'une victoire sur le communisme ; ils souhaitent la paix.

Au moment de la seconde guerre mondiale, l'entreprise d'Hitler était la domination de l'Europe. Celle des héritiers de Lénine, dans la logique de cet héritage, est la révolution mondiale, c'est-à-dire l'assujettissement de tous les peuples de la terre, par des « révolutionnaires professionnels », à ce pouvoir bureaucratique que devient nécessairement celui d'un Etat socialiste. Tel est le socialisme révolutionnaire (tout à l'opposé de feu le syndicalisme révolutionnaire), le socialisme réel. Il conduit, comme son nom l'indiquait assez bien et comme on le sait à présent par une expérience renouvelée, à l'oppression de l'individu par le système social.

Le principal était pour les munichois, en 1938, la paix, et, pour les antimunichois, la résistance à Hitler. Certains aujourd'hui, et jusque dans la RP, estiment que la tâche principale est de faire obstacle, par tous les moyens, à ce qu'on appelle avec raison l'expansionnisme soviétique, à ce qu'avec raison nous considérons comme une menace pour les droits de l'homme. Je les comprends, mais je suis de ceux qui estiment que la tâche principale est d'éviter, en toute occasion, la guerre.

C'est à l'intérieur, et par une autre sorte de guerre que la guerre, qu'il faut résister au communisme : on arrive à lui résister à l'intérieur des pays qu'il a soumis à son empire, comme les ouvriers polonais en donnent l'exemple ; nous devons lui résister sans relâche, par notre effort propre, à l'intérieur de notre pays.

On ne me fera pas prendre des vessies pour des lanternes. Pas plus que le pacte de Varsovie, l'alliance atlantique (dont François Mitterrand souhaite la réactivation) ou la supranationalité européenne ne peuvent être confondues avec l'internationalisme prolétarien. Je dis non à une nouvelle union sacrée en vue de la croisade contre le communisme, non à cette rentrée de la France dans l'OTAN qu'a déjà demandée un député de la majorité parlementaire, non à une troisième guerre mondiale. Munichois en 1938, je demeure munichois en 1980.

Et il y a une raison supplémentaire de l'être quand on n'est plus mobilisable : ce sont les autres que le gouvernement enverrait tuer et se faire tuer.

Georges LAMIZET.

Les vingt et une conditions des travailleurs de Gdansk

3e condition :

« Respect des libertés d'expression, de publication et d'impression garanties par la Constitution. Arrêt de la répression contre les publications indépendantes et accès aux médias des représentants de toutes les Eglises ».

A PROPOS DE MUNICH

J'ai lu avec intérêt les articles de Georges Lamizet sur Munich. Ai-je dissimulé que nous fûmes quelques-uns à supporter allégrement la « honte » d'être Munichois ? A la RP : Monatte, Chambelland, Charbit et moi... avec quelques nuances. Monatte, par exemple, n'acceptait pas de subordonner au pacifisme intégral, les intérêts du mouvement ouvrier et les ambitions révolutionnaires. Je l'ai entendu l'affirmer à André Lavenir (du Rhône) au cours d'une rencontre amicale. Et lors de la grève générale du 30 novembre 1938, nous avons condamné l'attitude de nos camarades du Rhône qui, pour ne pas désavouer Munich, refusèrent d'obéir au mot d'ordre de la CGT dirigée par des « antimunichois ». Notons d'ailleurs que cette grève contre les décrets-lois Paul Reynaud fut décidée par le Congrès confédéral de Nantes sur une initiative de Maurice Chambelland, formulée au nom du Syndicat des Correcteurs... et que Paul Reynaud, au sein du gouvernement, représentait justement la tendance antimunichoise.

J'aurai sans doute l'occasion de revenir sur Munich, de rappeler peut-être (je le fais dans mon histoire de la RP) la position de Robert Louzon... originale comme toujours, car s'il justifiait le retour à l'Allemagne du pays des Sudètes, il flétrissait la lâcheté des bourgeoisies française et anglaise reniant leurs propres engagements (en fait d'ailleurs la Grande-Bretagne n'était pas liée par un traité à la Tchécoslovaquie) et glorifiait le peuple tchèque dans sa résistance à Hitler et aux « négociateurs » français et anglais (car on oublie toujours qu'entre les rencontres Hitler-Chamberlain de Bertchesgaden et de Godesberg se placent les accords de Londres qui avaient conclu à la cession du pays des Sudètes à l'Allemagne. C'est alors — et non au lendemain de Munich — que Léon Blum parla d'un choix entre *la honte* et *un lâche soulagement*). Enfin les antimunichois n'ont jamais répondu à ma question sur la solution par Staline (avec probablement l'accord de ses alliés) de la question des Sudètes : le déplacement en 1945 de toute la population allemande, réalisée dans des conditions atroces. Notons que celui qui réclama cette expulsion ce fut le stalinien Kopecky (chef du parti communiste tchécoslovaque) qui en 1931 avait demandé l'évacuation immédiate par les Tchèques du Sudetenland.

Cela dit, à propos de Munich, Lamizet se livre à des références à l'actualité ou au passé récent qui me paraissent assez tendancieuses.

N'insistons pas sur l'*entreprise funeste*... dite sioniste que fut la création de l'Etat d'Israël. Parler du sionisme (né à la suite des pogroms de Russie), en glissant légèrement sur la solution finale hitlérienne... et une résistance qui va des héros du ghetto de Varsovie aux fondateurs d'Israël, alors que la population juive immigrée égalait à peu près la population arabe... c'est vraiment simplifier le problème.

Mais vraiment Lamizet exagère dans sa justification de De Gaulle. Il m'obligerait presque (ce qui ne me plairait guère) à défendre Guy Mollet et Mitterrand... moralement supérieurs (malgré leurs défaillances) au Grand homme qui a si magnifiquement « couillonné » les Français d'Algérie qui l'avaient porté au pouvoir.

Le droit des Algériens à l'autodétermination ?... Tu rigoles Lamizet ? Demande donc à nos amis messalistes, s'ils ont la liberté d'être citoyens algériens... à part entière.

Mais ce qui surtout attendrit notre ami... et lui fait regretter *Mongénéral contre qui, nous étions tous d'accord à la RP*, en 1958 et après 1958, c'est l'antiaméricanisme viscéral de celui qui n'a jamais pardonné aux Américains d'avoir prononcé son premier discours en France en 1944, sur une terre libérée (et à quel prix ?) par les troupes américaines. « *De Gaulle a mis fin à une longue et dangereuse inféodation aux Etats-Unis.* » Ce n'est pas une vérité établie après un débat contradictoire, c'est une vérité révélée, présentée comme slogan que l'on n'a pas le droit de discuter.

Or, si la France avait été de 1945 à 1958, vassale des Etats-Unis, comme les Etats dits socialistes sont vassaux de l'URSS... l'expédition de Suez (1956) n'aurait pas eu lieu — la guerre d'Indochine n'aurait probablement pas éclaté — la guerre d'Algérie aurait été terminé quatre ans plus tôt... au moins. Lamizet ignore sans doute que ce sont les gaullistes inconditionnels — dont Michel Debré la plus mauvaise création du grand savant que fut Robert Debré — qui ont renversé tous les gouvernements décidés à régler pacifiquement les questions d'Afrique du Nord.

La sortie de l'OTAN serait une des salutaires initiatives de Mongénéral ? Mais malgré ses politesses à Moscou, De Gaulle n'a pas ébranlé le pacte de Varsovie. En affaiblissant l'OTAN, il a renforcé la puissance agressive de l'URSS. Etait-ce par pacifisme ? C'est justement parce que la France échappait à la discipline de l'OTAN que l'on *a fait éclater la première bombe atomique française*... gaulliste et pacifiste, évidemment.

Bien entendu je suis d'accord avec Lamizet quant aux accords du Camp David et je ne pense pas qu'ils soient contraires aux intérêts du peuple palestinien. Notons d'ailleurs que la politique actuelle de Begin est déplorable, mais *qu'on la discute publiquement en Israël*, comme *on discute celle de Carter aux Etats-Unis*. Pour moi, c'est un élément d'appréciation et de jugement qui reste essentiel.

Lamizet, par antiaméricanisme gaullisant, simplifie aussi l'histoire d'Iran. « *Le peuple iranien a chassé le despote, que les Etats-Unis avaient mis autrefois au pouvoir.* » Rectification ! Le dernier chah d'Iran a été mis au pouvoir en 1941 par l'URSS et la Grande-Bretagne, à la place de son père... prêt à céder à Hitler. Nous reparlerons sérieusement de toute cette histoire de 1942 à 1979... sans rien omettre... pas même la crise de 1953 et le coup

d'Etat militaire contre Mossadegh... ni la révolution blanche de 1963. Que Lamizet subisse simplement mes deux affirmations : 1) le peuple iranien n'est pas librement et consciemment derrière le siniste Khomeiny ; 2) si De Gaulle avait disposé de la puissance de Carter, et si c'était son gouvernement qui avait été bafoué dans l'ignoble affaire des otages, il y aurait eu de sanglantes représailles (alors que, on le note à peine dans la presse française, les étudiants iraniens aux Etats-Unis ont été relachés, dès que leur identité a été établie).

Je n'ai pas honte d'avoir été munichois en 1938. Mais je n'en suis pas fier. Car on cédait à Hitler ce qu'on aurait dû accorder à la République de Weimar. Je serais peut-être encore munichois... si la paix était menacée par les totalitaires rouges (elle l'est déjà)... mais je crois bien, en pensant aux peuples de l'Est dont l'asservissement serait consacré que cette fois, j'éprouverais un sentiment de honteuse impuissance.

Roger HAGNAUER.

CHRONIQUE ANTICLÉRICALE : UN PROJET AMBIGU

Sans doute faut-il le répéter inlassablement, le combat laïque n'est nullement périmé et la figure que prend le clerc peut varier selon les époques, son comportement demeure le même : celui de l'individu qui se croyant détenteur de la vérité entend faire le bien du peuple malgré lui et par conséquent, souvent, contre lui.

Les technocrates de la société libérale avancée qui nous gouvernent n'échappent pas à la règle. Le projet de loi sur le développement des responsabilités des collectivités locales adopté en première lecture par le Sénat le 7 mai 1980 montre que sous le prétexte de décentraliser, le pouvoir pourrait bien accentuer le démantèlement du service public d'éducation. A tout le moins, ce projet complexe qui doit être examiné dès cet automne par l'Assemblée Nationale et qui pourrait être adopté au printemps 81 n'est pas sans poser des problèmes graves et difficiles aux forces laïques.

Dans le cadre de cette rubrique, nous n'en citerons que quelques-uns quitte à nous remettre sur l'ouvrage dans un prochain « papier ».

L'article 80 constitue l'une des dispositions majeures du chapitre sur l'Education. Le Sénat a transformé le Conseil Départemental d'Education en institution départementale à compétence étendue et susceptible en dépit de son rôle consultatif de constituer une assemblée dont l'importance ne doit pas être négligée.

Résumons à la suite du Comité National d'Action Laïque qui a procédé à une analyse attentive du projet les principales dispositions.

Le président du Conseil départemental d'Education sera un Conseiller général élu par les élus locaux siégeant dans ladite assemblée. La moitié des postes ira aux élus locaux conseillers généraux et municipaux. « Se contenteront de l'autre moitié tous les autres : représentants des activités économiques et sociales, des familles, des parents d'élèves et des représentants des personnels enseignants. »

« Assisteront » ou Conseil le préfet et ses représentants.

Ajoutons que le Sénat a renforcé le rôle du Conseil en décidant que la consultation de celui-ci serait obligatoire dans un certain nombre de cas (programmation des investissements, carte scolaire, affectation annuelle des postes, transports scolaires, activités complémentaires, rythmes scolaires, coopération inter-communale) et en lui accordant une disposition réellement décentralisatrice avec le droit d'initiative.

L'article 81 concerne l'aide financière aux familles. Le projet gouvernemental dans ce domaine propose le transfert des responsabilités au Conseil général, un certain nombre de dispositions complémentaires étant présentées comme des garanties pour les élèves : en effet, un minimum fixé par la loi de finance, « devait » éviter de trop grandes disparités entre les départements. Un barème public, ensuite, serait arrêté par le Conseil général. Enfin, ce sont des commissions locales qui seraient chargées de l'octroi des aides.

L'article 83 concerne les transports scolaires et, s'il est retenu, organise une anomalie dans la mesure où l'Etat garde le monopole de la carte scolaire (création ou suppression de postes et d'écoles) tandis que le département supporterait l'aggravation qui pourrait en résulter du coût des transports scolaires.

Mais ce sont les articles 85 et 85 ter qui, sans conteste, posent le plus de problèmes en particulier à nos camarades enseignants. Citons-les, sans commentaires. « Le département et les communes peuvent organiser des activités éducatives sportives et culturelles complémentaires auxquelles ils affectent des ressources complémentaires. Ces activités sont facultatives et ne peuvent en aucun cas se substituer aux activités assurées par l'Etat ni porter atteinte à celles-ci en aucune manière » (article 85). « La collectivité locale ou le groupement de communes propriétaire d'un établissement d'enseignement public décide, sous sa responsabilité et après avis du directeur d'école ou du chef d'établissement, de l'utilisation des locaux et dépendances de cette école ou de cet établissement en dehors des heures scolaires » (article 85 ter). Dans le cas où la commune prête les locaux dont elle est propriétaire à des tiers, la tierce personne peut être tenue de passer avec l'établissement une convention fixant ses charges et obligations mais, en tout état de cause, le chef d'établissement est désormais déchargé de toute responsabilité.

A l'évocation de cet ensemble de dispositions surgissent un grand nombre de questions :

— Le rôle du président du Conseil départemental de l'Education ne sera-t-il pas déterminant ? Les forces laïques du département regroupées traditionnellement dans le Comité départemental d'Action laïque ne devront-elles pas « veiller au grain » ?

— Pourquoi les délégués départementaux de l'Education nationale — ces amis de toujours de l'Ecole publique, naguère appelés délégués cantonaux — ne siègent-ils pas au sein de la nouvelle instance ?

— Quelles seront les compétences exactes du

Conseil de l'Education ? Le document du CNAL relève des zones d'indétermination : la formation des adultes, l'enseignement supérieur, la presse et les médias, la justice, l'armée, la famille qui dans nombre de cas déterminés relèvent des « domaines de l'éducation » pour reprendre la formule adoptée par le Sénat.

— De quels moyens, le Conseil disposera-t-il pour assumer l'ensemble de ses responsabilités ?

— Comment les associations laïques d'éducation populaire et les syndicats ouvriers pourront-ils participer à ses travaux ?

— Quelles incidences auront sur la vie du service public, l'intervention accrue des pouvoirs publics locaux ?

— En ce qui concerne l'aide aux familles, le risque d'inégalité entre enfants de départements riches et enfants de départements pauvres sera-t-il compensé par la création d'un barème ? Quel sera le contenu de celui-ci ?

— L'article 85 en rompant l'unité de responsabilité de l'établissement comme communauté éducative ne risque-t-il pas de faire éclater l'école, de renforcer les tentatives contemporaines de privatisation qu'organise systématiquement le pouvoir ? Quels seront les animateurs qui assureront les « activités complémentaires » destinées aux jeunes ?

— Quels sont les locaux utilisés en dehors des heures scolaires ? A quoi serviront-ils ? S'agit-il d'activités éducatives respectant la laïcité du service public ?

— Le recours à la procédure de convention jointe à la liberté de décision de la collectivité locale ne risquent-ils pas de réduire le potentiel éducatif du service public ?

— Enfin, si par philosophie, des syndicalistes sont partisans de la décentralisation il ne faut pas oublier que celle-ci, dans le contexte capitaliste qui est le nôtre peut devenir le gadget qui accélère le démembrement du service public en créant deux réseaux concurrents d'enseignement, l'un réservé à une « élite sociale », l'autre au tout-venant ?

Plus que jamais, au-delà de la paille des mots, décelons le grain des choses en nous méfiant des préjugés idéologiques, des slogans et de cet art dans lequel excellent nos adversaires et qui consiste à se saisir de nos idées pour les vider parfaitement de leur contenu et les remplacer par la seule à laquelle ils tiennent vraiment : le pouvoir de l'argent.

Jean MOREAU.

LA GRÈVE GÉNÉRALE DE LA PÊCHE MARITIME

La fin des vacances, en France, a été marquée par l'ampleur de ce conflit social. En riposte fulgurante à une agression délibérée des armateurs, le blocus de l'ensemble des ports, grands et petits, sur toutes les côtes du pays, la combativité morale et matérielle des grévistes exaspérés et surtout leur solidarité exemplaire ont rendu ce mouvement mémorable.

Le moment opportun où il s'est produit l'a fait spectaculaire et c'est ce qu'il fallait : les armateurs et leurs complices des Pouvoiras publics auraient sûrement préféré faire leur mauvais coup en douce, mais les mass-media, alors tout occupées de bouchons sur les routes, ne pouvaient pas passer sous silence les difficultés du retour des vacanciers ! C'est pour ces derniers, bien entendu, qu'on a pleurniché.

Mais, du coup, la grève, les affrontements, l'intervention à la frois brutale et grotesque de la marine de guerre, les aspects sensationnels de blocus ont fait la une de l'actualité et il a bien fallu que les responsables de toute l'affaire, c'est-à-dire les armateurs et les Pouvoirs publics entament les négociations qu'ils comptaient éluder et passent à l'examen des problèmes soulevés.

Or ceux-ci sont de deux sortes apparemment si distinctes l'une de l'autre qu'il peut sembler logique de les négocier séparément et, donc, de dissocier les grévistes. En effet, dans un cas il s'agit d'une compression du personnel salarié sur les gros bâtiments de la pêche dite industrielle, dans l'autre cas, des revendications de ceux qu'on appelle patrons dans la pêche dite artisanale. Mais justement, le fait essentiel et remarquable de cette grève, c'est la solidarité immédiate, active et puissance de ces dits patrons avec les travailleurs salariés des navires-usines.

Pour comprendre ce fait qui peut, à première vue, paraître paradoxal, il ne suffit pas — comme s'y sont complus la plupart des journalistes et de leurs lecteurs — de ressasser le lieu commun sur « la solidarité traditionnelle des gens de mer », surtout qu'en mer les pêcheurs sont des rivaux en compétition et, à la criée, des concurrents. Il faut plutôt admettre qu'un patron-pêcheur n'irait pas, par pure solidarité sentimentale avec les salariés des navires-usines, courir le risque de se faire éperonner par les naufrageurs de « la Royale » s'il n'avait pas une autre raison précise et puissante. Cette raison, c'est qu'il a, tout comme ces salariés exploités, les mêmes adversaires, les mêmes gros bonnets qui lui ont armé ou frêté son bateau à leur profit et qui, non contents de l'exploiter, veulent l'éliminer.

Ces gros bonnets qui s'octroient la part du lion sur les résultats de la pêche dite artisanale sont aussi en effet ceux qui poussent à une modernisation, à une *industrialisation* de cette activité économique et ce sont eux également qui veulent réduire l'effectif des équipages de la pêche dite industrielle. Or, comme tous les gens de mer, les patrons-pêcheurs savent que cette réduction ne fait pas seulement augmenter un peu plus le nombre des chômeurs mais qu'elle représente un surcroît de fatigue pour du personnel occupé par roulement jour et nuit et surtout un surcroît d'insécurité. Car les patrons-pêcheurs sont des travailleurs et non pas ce qu'on appelle des patrons dans l'industrie.

Beaucoup ne sont propriétaires que d'une barque ; la plupart des autres ont des bâtiments affrétés, c'est-à-dire loués à des armateurs ou prêtés par ceux-ci contre une part importante des résultats de la pêche. Dans ce cas — très fréquent — les « patrons » peuvent un peu être comparés à ce que sont, en agriculture, les métayers des grandes propriétés terriennes. Enfin ceux qui ont vraiment un

(suite page 16)

UNE NOUVELLE BASTILLE A PRENDRE

Cette citadelle construite avec des enceintes, des tours et tourelles en argent symbolise les finances privées et publiques. La garnison se compose de *gestionnaires discrétionnaires.* Les Ordres des experts comptables et des commissaires aux comptes apparaissent aux créneaux comme les meilleurs gardes.

La loi qui institua l'ordre des experts comptables date du 3 avril 1942 et commence par « Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français... » a été signée par Pétain et Darland. Cette loi abrogée à la Libération revoit le jour sous forme d'une ordonnance en 1945.

Les spécialistes des techniques financières, comptables et fiscales s'unissent encore pour des motifs d'intérêts plus particuliers que d'intérêt général. Je trouve aussi dans cette ordonnance que l'Ordre a pour objet d'assurer la défense de l'honneur et de l'indépendance des professions qu'il représente.

L'un des donjons se nomme le Conseil de l'Ordre et un édit enjoint à ses pairs de procéder à la demande de l'autorité de tutelle (le grand chancelier de l'Economie et des Finances) à toute étude relevant de sa compétence ; de leur fournir des statistiques professionnelles jugées utiles par celle-ci, les professionnels relevant de la discipline de l'ordre et les sociétés reconnues par lui étant tenus d'en communiquer les éléments au Conseil supérieur.

La fine chevalerie aristocratique comparable à celle du roi Arthur et de sa table ronde, est très valeureuse. On y retrouve des conseillers de la Cour d'Appel et de la Cour de Cassation, des inspecteurs généraux des finances, des conseillers à la Cour des Comptes, des professeurs des facultés, de droit et d'économie, le président de la conférence générale des présidents et membres des tribunaux de commerce.

Toute cette féodalité par l'*imperium* qui est l'ensemble des pouvoirs civils et militaires marquant la plénitude de la puissance tels que le droit de commander l'armée, le droit de guerre et de paix (et le nerf de la guerre, c'est l'argent) et par le *dominium* qui est l'asservissement, l'appropriation par un maître, d'un corps humain (la pressuration des salariés) est une force redoutable et une des clés du pouvoir politique.

Dans le droit public et dans le droit privé, notre garnison de gestionnaires s'occupe des 324 activités de l'industrie, des 190 activités du commerce et des 118 activités diverses. Ce qui représente 2.935.449 établissements.

Dans les tournois de chiffres où nos champions se confrontent, on les voit se défier pour les comptes fantastiques de la Grande Cour, pour les mesures et les promesses, les comptes à rendre à la nation, le budget de l'Etat, les grands équipements de l'aménagement du territoire, pour les illusions sociales, la protection sociale, etc. On les revoit dans tous les partis politiques de gauche et de droite. Les syndicats de salariés et de patrons en ont besoin.

Notre armée d'aristocrates du crayon et de l'ordinateur se chiffre à 17.000 ressortissants inscrits *aux Ordres. Le cumul des fonctions d'experts comp*tables et de commissaires aux comptes est indissociable.

Ainsi le pays a pour s'administrer 4 % de technocrates discrétionnaires de la comptabilité et de l'analyse financière sur une population de sous-fifres d'environ 420.000 comptables et aides comptables.

La plupart de la chevalerie en question sortent des facultés, des grandes écoles d'ingénieurs, d'officiers et autres et le reste, des cours du soir et des cours par correspondance.

Si vous voulez devenir un seigneur de la guerre en chiffres, sans diplôme, vous pouvez acheter des cours à des marchands de soupe, tous experts comptables. Il faudra investir environ 7.500 F pour cinq certificats et dépenser un budget de temps, souvent sans espoir de succès d'être reçu, de 1.000 heures par an pour un seul certificat. Il faut compter pour un tarif horaire d'ouvrier qualifié à 22 F, un budget de 22.000 F. Si vous êtes un brillant cerveau et un robuste individu, vous réussissez et aussi vous savez organiser et contrôler la gestion. Vous vous installez dans une tourelle de la citadelle financière au prix plancher de 80.920 F de revenu annuel selon la grille des salaires de la convention collective de travail. Puis vous ambitionnez d'occuper des tours immenses à 1.500.000 F de revenu annuel. En conséquence vous dominez comme propriétaire et garde d'une tour. Vous jetez par les créneaux et les meurtrières les traits fatals pour assurer votre pouvoir. La principale cible seront les producteurs représentés par une population active de 21.500.000 personnes et les plus exposés sont les ouvriers pour 7.400.000 personnes et qui n'ont pas un bagage intellectuel suffisant.

Le savoir des technocrates leur permet d'agir et de ne rencontrer aucune résistance dans bien des domaines.

Que cela soit pour la fraude fiscale, l'évasion des capitaux à l'étranger, la constitution d'un système administratif d'entreprises intérimaires pour casser l'action syndicale des salariés et le marché du travail. Que cela soit aussi pour la constitution des grands groupes financiers et industriels de dimension multinationale, de fabriquer la démagogie politique ou d'éliminer les entreprises qui se défendent. Toute la panoplie subversive y passe. L'espionnage économique, industriel, social et politique, a ses maîtres formés à la gestion et à l'électronique. Les fuites, les rapports techniques et financiers, les promesses, les pots de vin, les écoutes illégales, etc., sont courants. On peut se demander qui commande et qui dirige ces actions et dans le but secret d'arriver à quel but. Mais en affaires tous les coups sont permis.

Valéry Giscard d'Estaing, Raymond Barre méritent leurs diplômes et leur célébrité. Quand Georges Marchais, Georges Séguy, François Mitterrand, Edmond Maire et André Bergeron vont-ils battre à plate couture cette chevalerie et leurs séides ?

Pour démanteler cette forteresse d'argent, le projet autogestionnaire peut être appliqué. Mais pour

nationaliser, pour planifier l'économie, pour décentraliser le pouvoir de l'Etat détenu par une oligarchie, il est indispensable que le contrôle des travailleurs s'effectue par de très nombreux gestionnaires bien expérimentés. Même si le suffrage universel repousse l'idée autogestionnaire, il faut éduquer et former par les mass-medias, les conférences et les cours gratuits des centaines de milliers de gestionnaires capables de mettre en échec la suprématie des Ordres en question. Sans cela nous courrons vers de nouvelles formes de paupérisation. De nombreux travailleurs savent sans pouvoir répliquer efficacement les énormes profits qu'ils procurent au patronat par leur travail. Il suffira de faire comprendre aux salariés frustrés qu'une organisation conçue pour répartir équitablement et démocratiquement les profits, permettra à chacun de nous recevoir le bien-être dans le calme et la dignité.

Par contre l'organisation actuelle permet d'énormes écarts de revenus. Souvent un salarié reçoit en salaire par comparaison sur le prix de vente de son travail réalisé par son patron, 16 % du total.

Le profit dégagé, soit les 84 %, sera investi dans des programmes d'acquisition de matériel ultra-moderne, d'ordinateurs et de recherche scientifique. Je crois que je peux citer le drame des aciéries. Un prolétariat sans connaissances indispensables et sans informations devient un sous-prolétariat. Pour éliminer cette exploitation sordide, il faut inculquer la gestion et laisser libre cours à l'imagination créatrice. Les plus intéressés sont les travailleurs manuels et les syndicats de salariés. Pour permettre la liberté, l'esprit démocratique doit se former par la pensée critique et constructive ; il est donc indispensable que la création et le contrôle de la gestion des comités d'atelier des entreprises ne soient pas exécutés par les mêmes camarades. Le salarié syndicaliste ne fera pas un double travail de gestion. Il n'y aura pas de cumuls des mandats syndicaux, des mandats représentatifs des salariés et de la direction.

Toutes les négociations pour obtenir des syndicats patronaux d'experts comptables et d'analystes financiers la formation continue pour les cabinets de moins de dix salariés ont abouti à des échecs. La création d'un fonds spécial pour suivre à plein temps des études professionnelles et obtenir des diplômes par le paiement d'une taxe de 4 ‰ sur la masse salariale annuelle est une charge dérisoire. Surtout que l'enseignement dispensé est très précieux pour la collectivité. Je crois qu'il faudra avoir recours à la grève générale et son succès permettra à tous les syndicats de toutes les corporations de desserrer l'emprise étatique de la gestion, de faire aboutir toutes les revendications qui sont stoppées par des arguties chiffrées de nos patrons.

De plus, la création de centres de formation de gestionnaires qualifiés à plein temps permettra à la population active de s'émanciper d'études longues et coûteuses et de séries de stages et d'examens sans rapport avec la réalité. L'implantation en qualité et en quantité de coopératives ouvrières de production aideront nos propres gestionnaires à contrer notre aristocratie qui anime jusqu'à présent la vie des entreprises. Surtout que la loi n° 79-10 du 3 janvier 1979 aide les salariés en chômage, les étudiants sans emploi, etc., à créer sans capitaux des SCOP.

Par tous les moyens mis à notre disposition, il sera possible de faire progresser le savoir, de promouvoir un nouveau type d'entreprise démocratique et procurer à chacun la paix sociale espérée. Et non de se retrouver dans une lutte de classe sans fin gestionnée par nos technocrates et dans un front de classe désabusé et méfiant.

Marc ROSENTAUB.

CEUX QUI S'EN VONT

Louis SIMON

La mort de Louis Simon m'a surpris, alors que nous commencions notre cure au centre de la MGEN de l'Arbizon, à Bagnères-de-Bigorre. Je n'ai pas la possibilité de consulter le dossier de cet ami à qui j'étais lié depuis plus de soixante ans. J'espère pouvoir compléter les quelques notes que je jette hâtivement sur le papier.

Il est vrai que Louis Simon s'est essentiellement consacré à perpétuer le souvenir et l'œuvre de *Han Ryner*, dont il avait épousé la fille : *Georgette.* J'ai tenté dans la RP de caractériser cette admirable mère qui s'était révélée digne fille de Han Ryner et digne compagne de Louis Simon.

Nous avons connu en même temps ce philosophe, écrivain d'une telle valeur qu'il avait été choisi comme « prince des conteurs ». Nous l'avons rencontré tout naturellement, lorsque — ayant subi l'heureuse influence de Gilbert Raguier — à peine sortis de l'adolescence, nous avons voulu dès 1918, participer aux combats pour la Paix, puis à la lutte contre le militarisme victorieux. Car Han Ryner, intellectuellement et moralement supérieur aux plus illustres représentants de l'intelligence française, fut comme Romain Rolland un de ceux — très rares — qui n'abdiquèrent pas et qui refusèrent de se vautrer dans l'Union Sacrée, en reniant les valeurs qu'ils avaient servies. Lorsque le Bloc National vainqueur aux élections « bleu-horizon » de 1919, vota une loi contre la propagande « antimilitariste » que l'on put qualifier de « super-scélérate », le groupe *Clarté* que nous avions fondé, organisa à la Bellevilloise en 1920, une réunion qui connut un succès massif. A la tribune, Han Ryner succéda à Georges Pioch. Son discours, étincelant d'originalité, débutait par la dénonciation ironique de tous les « sages » — dont la connaissance parfaite avait enrichi son génie — depuis les Grecs jusqu'aux modernes... qui auraient mérité d'être frappés par la loi super-scélérate.

Sans doute nos routes divergèrent. Tandis que je m'engageais dans le communisme, puis dans le syndicalisme, Louis Simon se consacra surtout, éclairé par son idéal libertaire, à prolonger la présence de Han Ryner, mort en 1938. Avec une admirable persévérance, Louis Simon, qui avait fondé la société *Les Amis de Han Ryner*, en 1939, réussit avant et après la deuxième guerre mondiale, à publier 137 numéros trimestriels *des Cahiers des Amis de Han Ryner*, dont la collection reste un monument d'histoire littéraire et philosophique.

Mais Louis Simon, pour rester fidèle à Han Ryner, se devait de s'engager dans l'action libertaire et pacifiste, qu'il a menée avec une foi, un courage et un dévouement exemplaires. Il criait sa haine de la guerre, à chaque occasion, sans aucun ménagement. Il fut de ceux qui — lors des abominables procès de Moscou — (pour ne citer que cet exemple) — ne cédèrent pas aux rêves euphoriques du rassemblement populaire et à la peur des représailles staliniennes. Il prit dans la ville où il enseignait l'initiative d'un réunion d'information.

Louis Simon, professeur de sciences, était aussi un poète et un éducateur. Il était devenu un familier de la Maison d'Enfants de Sèvres dont il suivait avec une fervente sympathie toutes les initiatives pédagogiques.

Et surtout il était un ami de la RP. Dans la dernière lettre (10-2-80) que j'ai reçue de lui — dans laquelle — hélas ! — il me confiait que sa santé s'améliorait et que ses enfants et petits-enfants lui apportaient toutes les satisfactions et toutes les joies qu'il pouvait espérer... il ajoutait qu'ayant connu la RP par Raguier et Hasfeld, il se félicitait d'avoir tenu à elle « *qui continue à maintenir un esprit vraiment humain dans le chaos actuel* »... et affirmait « *qu'il faut continuer notre effort* ».

Que l'on me pardonne de ne rien ajouter aujourd'hui à cet hommage insuffisant ! En voyant partir encore un de notre génération, j'éprouve le sentiment de ceux qui pendant les combats, voyaient tomber tous leurs compagnons autour d'eux. Alors on a presque honte de survivre !

Roger HAGNAUER.

Georges YVERNEL

Georges Yvernel est mort cet été. Il était bien connu des vieux militants anarcho-syndicalistes. Il fut un des pionniers de notre coopérative. C'était un ancien ouvrier métallurgiste qui milita aussi au Cercle syndicaliste Lutte de Classe.

LE ROLE DES SYNDICATS
(point n° 5 du protocole de Gdansk)

5) Les nouveaux syndicats devront avoir la possibilité réelle d'intervenir dans les décisions-clés qui déterminent les conditions de vie des ouvriers en ce qui concerne les principes de la répartition du revenu national entre consommation et accumulation, la répartition du Fonds de consommation sociale dans des objectifs variés (santé, éducation, culture), les principes de base des rémunérations et l'orientation de la politique des salaires, particulièrement en ce qui concerne le principe de l'augmentation automatique des salaires selon l'inflation, le plan économique à long terme, l'orientation de la politique des investissements et les modifications des prix. Le gouvernement s'engage à assurer les conditions nécessaires à la réalisation de ces fonctions.

N.D.L.R. — Nous avons reçu un court article signé « Marc URUS » et traitant de la bureaucratisation accrue de l'A.N.P.E. (Agence Nationale pour l'Emploi). L'article est composé, mais il n'a pas trouvé place dans ce numéro déjà trop étroit. Nous devons le réserver pour le prochain numéro.

(suite de la page 12)

bâtiment à eux l'ont presque tous acheté à crédit ; mais comme les bateaux et l'outillage sont des instruments de travail qui s'usent vite et demandent de fréquentes réparations, le crédit fait de ces propriétaires d'éternels débiteurs (il n'est pas rare qu'il faille se procurer un nouveau bateau avant d'avoir fini de payer l'ancien). Ainsi, d'une manière générale, l'ensemble des patrons-pêcheurs est exploité par l'ensemble des capitalistes de l'armement naval.

A bord, le sort de ces patrons et celui des équipages sont absolument liés. Au retour les travailleurs engagés reçoivent un salaire mais aussi une part — quoique inégale en quantité et/ou en qualité — des résultats de la pêche. Ils s'apparentent ainsi moins à des ouvriers qu'à des co-équipiers, des compagnons. Cela ressemble bien à de l'artisanat mais le patron-pêcheur qui n'est pas assimilable à un patron industriel parce que c'est un travailleur exploité, ni tout à fait à un travailleur indépendant puisqu'il utilise de la main-d'œuvre salariée, ne l'est pas non plus tout à fait à un artisan parce qu'il ne fabrique pas ce qu'il vend. Cette difficulté de le situer vient du fait que son activité économique entre mal dans le cadre du système capitaliste industriel.

De même la pêche maritime n'est pas réellement une industrie et ne peut guère se comparer, à cause de ses aléas, à des industries extractives telles que celles des mines, carrières ou forages. Mais comme c'est sous l'aspect industriel qu'elle procure un véritable profit capitaliste, les capitalistes éprouvent le besoin de l'industrialiser. Par contre l'appui donné par les patrons-pêcheurs aux ouvriers des navires-usines menacés d'une compression de personnel ne peut-il pas s'interpréter comme une action de résistance contre cette pénétration du capitalisme industriel dans le domaine de la pêche maritime qu'il s'efforce de conquérir ? Cela n'expliquerait-il pas mieux leur explosion de colère que la revendication d'un abaissement du prix du fuel ?

Quoi qu'il en soit et quelle que soit l'issue de cette grève, la solidarité qui s'est magnifiquement manifestée entre les différentes catégories laborieuses des gens de mer est et restera exemplaire.

S. RUBAK.

D'OU VIENT L'ARGENT ?

MOIS DE MAI, JUIN, JUILLET

RECETTES

Abonnements ordinaires	5.672,18	
Abonnements de soutien	2.457	
		8.129,18
Souscription		2.170
Divers (dont cessions de collections) ..		3.156,10
Total des recettes		13.455,28
En caisse au 1-5-80		7.389,48
		20.844,76

DEPENSES

Paiement repas 55e anniversaire	3.068,75
Solde 1er trim. Ed. Polyglottes	12.395,09
P.T.T.	339,70
Total des dépenses	15.803,54
En caisse au 31-7-80	5.041,22
	20.844,76

ABONNEMENTS DE SOUTIEN

Charbit (31), 132 ; A. Faucier (60), 200 ; Langue (27), 200 ; Debrebant (75), 120 ; Ruffin (75), 200 ; Mme Berthomier (26), 200 ; Soffieko (42), 120 ; Fromager (75), 120 ; Piechagut (30), 120 ; Hagnauer (92), 300 ; Mme Robquin (60), 120 ; Aubery (USA), 240 ; Thiry (73), 150 ; Mahé (06), 120.

SOUSCRIPTION

A. Faucier (60), 200 ; Germaine Thomas (71), 200 ; Langue (27), 200 ; Le Bras (75), 50 ; Jouveshomme (75), 100 ; SNI (42), 200 ; Thévenon (42), 50 ; M.L. Marquis (75), 1.000 ; Hémy (71), 20 ; Fromager (75), 100 ; Mormiche (79), 50.

ENTRE NOUS

Nous avons assez parlé « entre nous » dans les précédents numéros pour que les amis lecteurs aient compris que « la RP » se trouvait dans une période de réorganisation. Nous ne voulons pas employer le mot de « restructuration » trop répandu aujourd'hui.

Nous tenons seulement à communiquer à nos abonnés anciens et nouveaux — pour qu'ils y prennent part — deux points principaux de la discussion qui a eu lieu, le 6 septembre :

1) Le camarade Guilloré demande à cesser ses fonctions de directeur de la publication. Au 1er janvier 1981, au plus tard, un autre camarade responsable devra figurer, sous ce titre, dans chaque numéro de « la RP ». Il est entendu qu'avant la désignation de ce nouveau directeur, le comité de rédaction, tel qu'il existe en fait, fonctionnera comme tel. Mais la question est assez grave pour qu'elle soit soumise à l'ensemble du cercle de nos abonnés. Nous leur demandons de nous donner leur avis et de nous faire des propositions, si possible nominales. Nous espérons que, dans le prochain numéro, la rubrique « Parmi nos lettres » sera riche d'opinions et de propositions sur ce point très important.

2) Pour assainir immédiatement les finances de « la RP », nous sommes occupés à la vente de notre stock. Il s'agit de numéros restés invendus (en dehors de ceux que nous gardons comme archives), plus particulièrement de 1947 à 1979, soit pendant trente-deux années de parution régulière. Cela représente environ 9.000 exemplaires, très inégalement répartis selon les années et les mois.

Sur ce point encore, nous voulons consulter l'ensemble de nos camarades. Nous leur demandons non seulement leur avis de principe, mais, s'ils le peuvent, des propositions concrètes d'écoulement non gratuit de ce stock, soit par parties, soit globalement.

Nous n'avons pas besoin d'insister davantage sur l'utilité, la nécessité et l'urgence de la liquidation de ce stock.